

## COMPTE-RENDU DETAILLE

### BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

**17 JANVIER 2014 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

#### • COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY - Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 – Présidente de la commission « Aménagement »
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS - Conseiller Général 94 – Vice-Président de la CLE
SMAM	M. CALVET – Président du SMAM – Président de la commission « Milieux Naturels »
VILLE DE PARIS	MME CHARNOZ - Conseillère de Paris – Vice-Présidente de la CLE
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN - 1er adjoint au Maire de Noisy-le-Grand – Vice-Président de la CLE
SIAM	M. CHAPRON - Président du SIAM – Vice-Président de la CLE – Président de la commission « Qualité »

#### • COLLEGE DES USAGERS

<b>MEMBRE PRESENT</b>	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94
CD AVIRON 94	M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage »
ASSO RENARD	M. ROY - Président de l'association RENARD
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau

#### ▪ COLLEGE DE L'ETAT

<b>MEMBRES PRESENTS</b>	
AESN	M. MERLET – Directeur territorial Paris Petite Couronne
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	
DRIEE IDF – MIISE PPC	MME MAYET – Police de l'eau
DRIEE IDF	MME DERUMIGNY – Chargée de mission SAGE

#### • Etaient également présents

CONSEIL GENERAL 94	M. DESLOGES - Chargé de mission assainissement
	MME KARLESKIND – Chef service prospective et coordination
CONSEIL GENERAL 93	M. BREUIL – Chef service hydrologie urbaine - environnement
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	MME DESSAGNES - Chargée de mission
AESN	MME PROUVE – Chargée mission politique territoriale
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – animateur SAGE Marne Confluence
	MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président
<i>Bureau d'études :</i>	
<i>ADAGE Environnement</i>	M. LEGUY
<i>ASCA</i>	M. NARCY
	MME CHEVILLOTTE

## Ouverture de la séance

**M. LEROY** (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 9H20 et présente l'ordre du jour.

### **POINT N°1 : AVANCEMENT DU SAGE - DEBAT AUTOUR DES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE**

**Voir diaporama présenté en séance.**

**M. DEBARRE** (animateur) resitue la présente réunion dans le processus d'élaboration des scénarios contrastés du SAGE :

- 6 novembre 2013 : validation des 3 scénarios contrastés du SAGE par la CLE ;
- novembre-décembre 2013 : réunion des commissions thématiques sur 1/2 journée pour analyser les scénarios du point de vue des enjeux qui les intéressent ;
- 17 décembre 2013 : réunion d'information et d'échange en préfecture de Créteil à l'attention des élus du territoire.

Parallèlement à cela, l'analyse économique des scénarios a été réalisée.

La présente réunion du Bureau est donc l'occasion d'une part de faire la synthèse des travaux des commissions thématiques et d'autre part de présenter l'analyse économique des scénarios pour préparer la CLE du 4 février 2014.

### Synthèse des travaux des commissions thématiques

**M. NARCY** (AScA) explique que l'objectif des commissions thématiques était de construire une analyse comparative des scénarios pour éclairer le choix de la stratégie par la CLE. Ont ainsi été précisés les atouts, les limites/risques et les conditions de réussite propres à chaque scénario, en vue de répondre aux enjeux du SAGE. Ce travail a permis de tirer des enseignements généraux sur l'appropriation et l'appréciation des scénarios, ainsi que des compléments d'analyse relatifs à chacun des 3 scénarios.

Il présente ensuite, pour chaque scénario, les atouts/faiblesses/risques identifiés lors de l'élaboration des scénarios puis ceux identifiés par les commissions.

**Mme BERNARD** (CG 93) apprécie ce retour des commissions, jugé instructif. Elle estime cependant ne pas être en mesure de se positionner dès à présent sur les scénarios, tant le cadre institutionnel est mouvant actuellement (projet Métropole, évolution de l'EPTB...). Pour autant, il ne faut pas arrêter de réfléchir. Ainsi, les engagements financiers induits par chaque scénario ne seront pas du même ordre. Par exemple, le scénario 3 dit « développeur » semble intéressant mais il faut en apprécier le coût financier.

**M. NARCY** (AScA) note que cela renvoie à l'analyse économique des scénarios mais au-delà de ça à une difficulté à choisir une stratégie dans un contexte d'incertitude. Il estime pour autant qu'il n'est pas certain qu'il faille attendre que le cadre institutionnel soit stabilisé, citant l'expression : « Il n'y a de vent favorable que pour celui qui sait où il veut aller ».

**M. ROY** (Asso RENARD) estime pour sa part qu'il ne faut pas faire peur en se focalisant sur les dépenses à engager. En effet, beaucoup des dépenses pointées sont en réalité des « corrections » de ce qui n'a pas été fait par le passé. De plus, des investissements aujourd'hui permettront d'éviter des coûts demain. La dimension économique ne doit pas être le seul filtre des scénarios.

**M. ROY** (Asso RENARD) remarque que la formation des acteurs locaux (notamment urbanistes-paysagistes) sur les notions de « milieux humides », d'eau dans la ville, sera un élément important à impulser par le SAGE quel que soit le scénario.

**M. LEROY** (Président de la CLE) reconnaît que c'est une action à laquelle il faut réfléchir : qui dispense les formations, auprès de qui ?

**M. DESLOGES** (CG 94) note une évolution positive dans la prise de conscience de certains enjeux liés à l'eau mais beaucoup reste à faire. Ces formations doivent s'envisager en amont et le SAGE, dans le cadre du scénario 3, pourrait servir de locomotive.

### Analyse économique des scénarios

Préalablement, il est rappelé que l'analyse économique des scénarios doit être appréhendée comme un **outil d'aide à la décision** mais en aucun cas comme une programmation financière d'actions. Le coût de chaque scénario sera ainsi mis en regard avec :

- le niveau de dépense historique pour la politique de l'eau, observée sur le territoire du SAGE ;
- et avec le niveau de dépense d'une situation tendancielle, c'est-à-dire « sans SAGE ».

La comparaison portera également sur les grands postes de dépenses (par thématique) et la répartition des responsabilités en jeu.

Aucune analyse coûts-avantages n'a été faite, cette approche étant jugée peu appropriée et risquant au contraire de marginaliser ces avantages.

De manière générale, l'analyse économique, dans sa méthodologie et les ordres de grandeur qui en ressortent, n'est pas remise en cause. Seules des précisions sur les types d'actions prises en compte et les hypothèses de dimensionnement des coûts ont été posées (ex : pluvial, renouvellement des réseaux d'assainissement, mise en conformité des branchements). Par exemple, une des hypothèses fortes et l'intégration des coûts de réalisation des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, n'impliquant pas de surcoût pour la politique « eau ».

**M. BREUIL** (CG 93) s'interroge sur les chiffres avancés en matière d'assainissement. Un travail a été fait par le CG 93 en 2005 pour chiffrer les dépenses à engager sur le bassin versant de la Marne. Il conviendrait d'échanger avec le bureau d'études pour considérer les hypothèses faites et les actions prises en compte.

**M. MERLET** (AESN) estime que l'atteinte du bon état physico-chimique sur la Marne ne nécessitera simplement de poursuivre l'effort tendanciel actuel. En revanche, si l'objectif baignade (à échéance moyenne) est retenu, des coûts supplémentaires doivent être pris en compte. Reste à préciser lesquels (mise en conformité de branchements, réseaux, ouvrages de stockage/dépollution des eaux pluviales...)

Par ailleurs, il est demandé par des membres du Bureau de trouver des éléments de comparaison des efforts financiers induits par ces scénarios. Par exemple, si les données sont disponibles :

- comparaison à ce qui est payé en moyenne chaque année par un individu sur sa facture d'eau ;
- comparaison aux dépenses publiques globales des collectivités, ou à certains domaines ;
- les coûts qui pourraient être induits par un contentieux lié à la non atteinte des objectifs réglementaires.

Ces comparaisons devront toutefois être réalisées avec prudence, du fait des marges d'erreur dans le chiffrage des scénarios, et certains coûts n'étant pas imputables au prix de l'eau. L'idée est davantage de donner un autre regard sur les chiffres avancés, en ordres de grandeur.

Enfin, des modifications sont demandées, sur la forme : présenter les graphes de "Comparaison des dépenses globales par scénarios" en **moyenne annuelle sur 12 ans** et non pas en coût global sur 12 ans (ce coût global étant toutefois mentionné en abscisse sous chaque scénario).

De manière générale, la réunion a donc permis d'ajuster des éléments de langage en vue de la

présentation qui sera faite à la CLE pour apprécier plus justement les scénarios et avec plus de clarté.

### **Processus de choix de la stratégie (calendrier et modalités)**

**M. LEGUY (ADAGE Environnement)** et **M. DEBARRE (animateur)** présentent une proposition de calendrier et les modalités de travail jusqu'au choix de la stratégie du SAGE. Il est ainsi envisagé 3 réunions de la CLE « décisionnels » au cours des prochains mois :

1. **CLE de février 2014 : finir l'instruction du choix**
  - o Acter des apports des commissions thématiques (CT) et valider l'analyse économique quant à l'éclairage des choix offerts par les 3 scénarios
  - o Expression des membres sur ces trois scénarios : leur appropriation, la construction de l'avis en interne à leur structure, besoin d'appui du SAGE,...
  - o Validation proposition de planning 2014 dans l'optique du choix de la stratégie
2. **CLE de juin 2014 : accueillir les nouveaux membres, installer la nouvelle CLE**
  - o Installation + élections Président, Vice-Président, ...
  - o Rappel de l'avancement du SAGE et présentation des scénarios et des éclairages qu'en ont donné les CT, le Bureau et la CLE de février
  - o Organisation d'échanges ouverts par ex sur la base d'une « **Expression Color-vote** » sur une 20<sup>aine</sup> d'items : Objectif => révéler le détail des choix contenus dans les trois scénarios et l'importance d'un vote éclairé.
3. **CLE de septembre 2014 : choisir la stratégie du SAGE**
  - o Rappel de l'enjeu du choix et des trois scénarios en présence
  - o Expression des acteurs sur les trois scénarios : donner un point de vue, un engagement,...
  - o **Vote**
4. **Et au cours des prochains mois, entre les réunions de CLE...**
  - o Débat au sein des structures avec appui / intervention de l'animateur SAGE, des membres du Bureau de la CLE voire du groupement,
  - o Nouvelle réunion des élus du territoire,....?

Les membres du Bureau partagent le besoin de mûrir leur choix au cours des prochains mois. Le principe de 3 réunions de la CLE n'est pas remis en cause mais des ajustements du calendrier prévisionnel 2014 sont demandés :

- une réunion de la CLE dès juin 2014 est jugée peu probable, compte-tenu du processus (souvent long) de désignation des nouveaux représentants + d'appropriation des dossiers par les nouveaux élus. Par conséquent, la 1<sup>ère</sup> CLE post-élections interviendrait en septembre 2014, suivie d'une CLE de vote de la stratégie du SAGE en octobre ou novembre 2014.
- bien que la CLE ne puisse être réunie dès juin 2014, il est souhaité que les échanges se poursuivent dans les prochains mois. Il a été convenu 2 choses :
  - o la possibilité d'organiser avant les congés d'été 2014, une réunion d'information ouverte au plus grand nombre (élus, DGS, représentants de la CLE actuelle...). Elle prendrait la même forme que la réunion organisée en décembre 2013 en préfecture du Val-de-Marne à savoir : présentation des travaux du SAGE (état initial - diagnostic - scénarios) et des éléments de choix qui se posent désormais.
  - o que chaque entité représentée à la CLE diffuse au cours des prochains mois, en interne, les termes des choix sur lesquels elle devra se positionner. Pour faciliter cette diffusion, un "groupe" pourrait être constitué comprenant, outre l'animateur du SAGE et le cas échéant le bureau d'études, des représentants de l'Etat,

d'Usagers et de Collectivités, volontaires pour aller à la rencontre des entités souhaitant engager un débat interne sur les scénarios du SAGE.

Enfin, des points restent à clarifier sur les modalités administratives de désignation des nouveaux représentants à la CLE suite aux élections de mars 2014 (consultation de l'AMF...)

**Le Bureau prend acte des échanges visant à préparer la prochaine réunion de CLE.**

## POINT N° 2 : ACTUALITES DU SAGE - INFORMATIONS DIVERSES

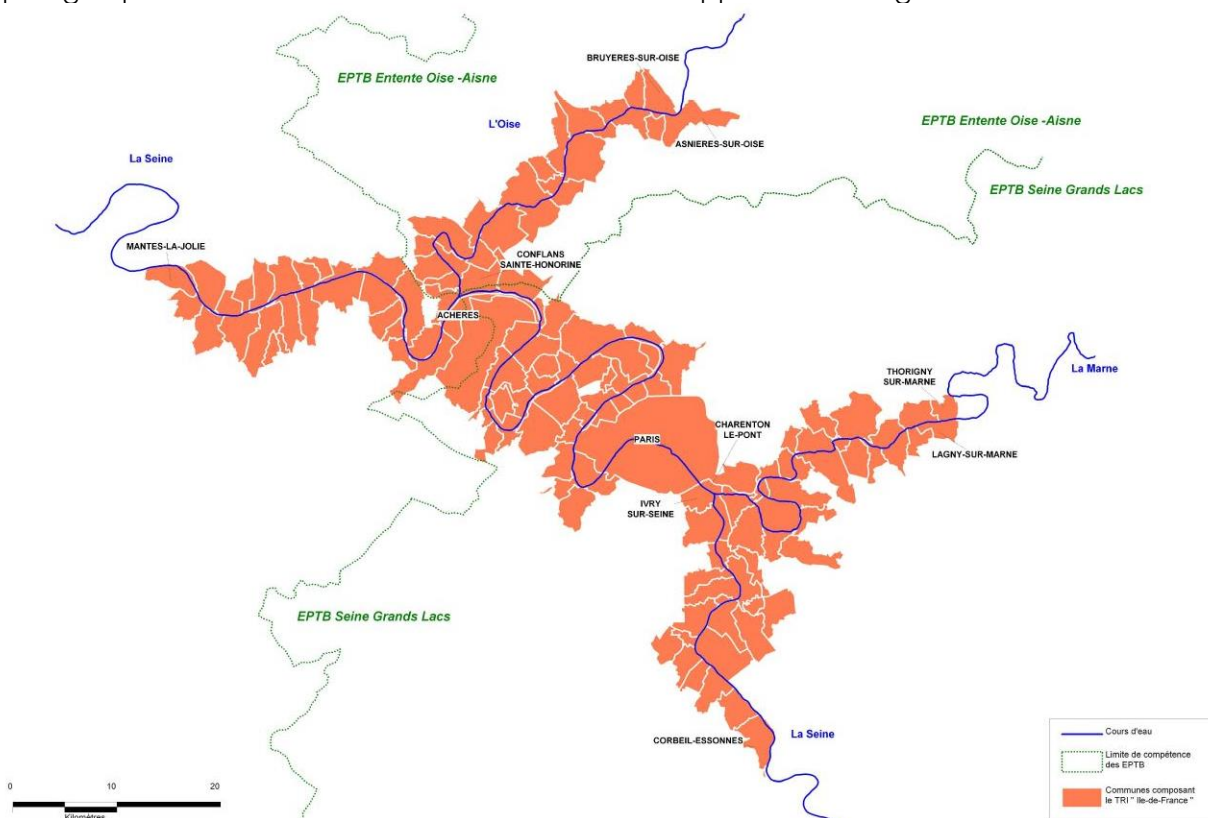
### Stratégies locales de gestion du risque d'inondations

La déclinaison de la directive européenne du 23 octobre 2007 sur le risque d'inondation, se poursuit et aboutira fin 2015. D'ici là, des temps de concertation locale seront organisés, à l'initiative de l'Etat (DRIEE, Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris) et de l'EPTB Seine Grands Lacs.

#### Etapes déjà terminées :

L'**Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI)**, menée en 2010/2011 et adoptée le 20 décembre 2011, puis l'identification des « **Territoires à Risques Importants** » d'inondation (TRI) en 2012 avec une liste arrêtée le 27 novembre 2012.

Le territoire du SAGE Marne Confluence est concerné par le TRI « **Métropole Francilienne** », qui regroupe 141 communes d'Ile-de-France dont 25 appartiennent également au SAGE.



Une Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation (SNGRI) a été établie en 2013, qui poursuit **3 objectifs majeurs** :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale

Depuis novembre 2012, les TRI font l'objet, par les services de l'État, **d'une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondations**. Elles ont été élaborées en s'appuyant sur **3 scénarios de crues** :

- forte probabilité (crue de période de retour fréquente 10 – 30 ans)
- probabilité moyenne (crue moyenne de période de retour 100-300 ans)
- faible probabilité (crue extrême de période de retour supérieure à 1000 ans)

Ces cartes ont fait l'objet d'une consultation jusqu'au 12 novembre 2013 et seront **finalisées début 2014**.

### Étapes à venir :

2 travaux vont être menés de façon concomitante à savoir :

- L'établissement du **Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI)** à l'échelle du bassin Seine-Normandie
- La mise en place de **Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI)** à l'échelle de chacun des TRI

### **Le PGRI (2015-2021)**

Il fixe des objectifs de gestion du risque inondation pour le bassin Seine-Normandie et les dispositions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Il fixe également des objectifs particuliers pour chaque TRI. Il est révisé tous les 6 ans.

Il sera opposable aux documents d'urbanismes et aux autorisations dans le domaine de l'eau et les PPRI devront être compatibles ou rendus compatibles.

Il est élaboré en lien étroit avec la révision du SDAGE (2016-2021).

**La consultation de ce document débutera en décembre 2014 et devra être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2015.**

### **La SLGRI**

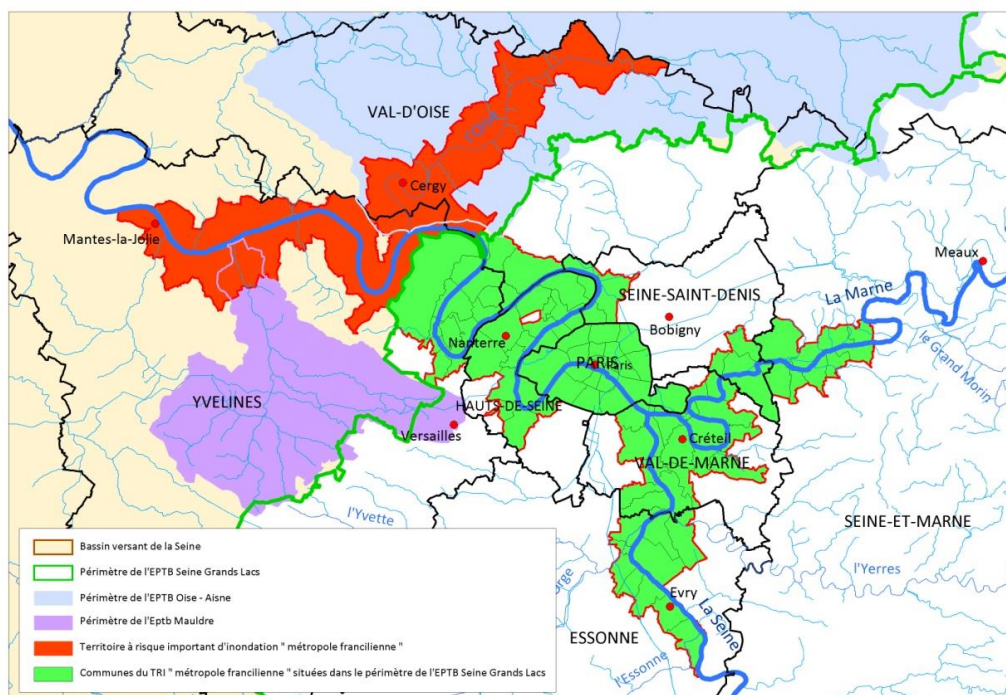
Une stratégie est élaborée par TRI. Elle comporte un **diagnostic du territoire** et couvre un périmètre adapté au bassin de gestion des risques (périmètre pouvant être plus large que les seules communes TRI).

Co-élaborée par les collectivités qui sont les porteurs et l'État, elle doit définir les objectifs locaux à atteindre et les principales dispositions à déployer pour y arriver. Le périmètre doit donc être parfaitement défini et les parties prenantes bien identifiées.

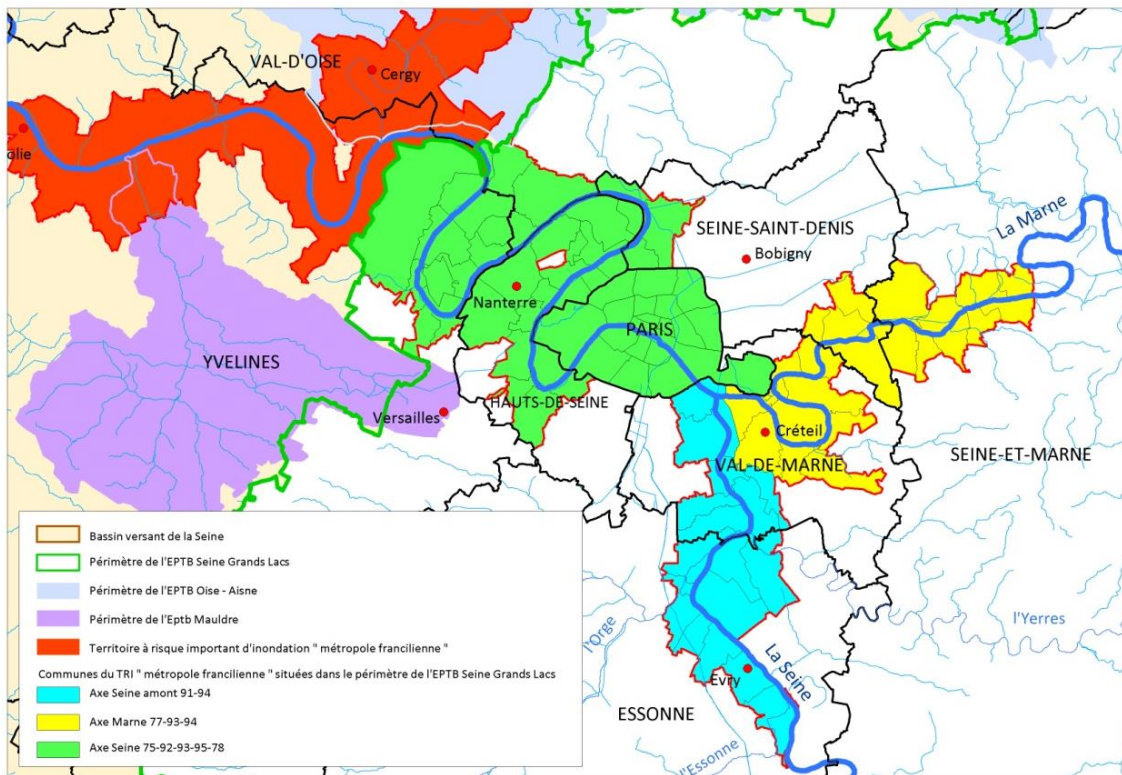
Elle se traduira par des programmes d'actions opérationnels, le PAPI étant l'outil le plus adapté.

Le TRI " Métropole Francilienne", particulièrement complexe, disposera d'une organisation spécifique pour mener à bien sa SLGRI :

- Un **comité stratégique** co-présidé par le Préfet de Région et le Préfet de Police, avec deux services de l'état coordonnateur : la DRIEE et le SGZDS
- Des **comités territoriaux** dont celui dit de **Seine-amont** (en vert sur la carte ci-dessous) qui concerne directement les communes du SAGE. **L'EPTB Seine Grands Lacs en assurera l'animation.**



Des **comités locaux** seront réunis au cours du premier semestre 2014, sur chacun des grands axes de ce bassin Seine-amont, dont un sur la Marne (en jaune sur la carte ci-dessous).



- Un comité scientifique
- Un comité économique
- Des groupes de travail thématiques : ex : Aménagement du territoire, Rénovation urbaine, Vulnérabilité des réseaux, Gestion de crise, Vulnérabilité des entreprises, Sécurité des ouvrages hydrauliques...

Un parallèle peut facilement être fait entre politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et politique de gestion du risque d'inondation :

Echelle	Eau et Milieux aquatiques	Inondation
<b>Européenne</b>	Directive Cadre sur l'Eau	Directive Inondation
<b>Bassin Seine-Normandie</b>	SDAGE	Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI)
<b>Sous-bassin versant</b> (outil de planification)	SAGE	Stratégie locale
<b>Sous-bassin versant</b> (programme d'actions opérationnel)	Contrat de bassin	PAPI

**Dans un souci de cohérence entre le SAGE et la Stratégie locale qui sont en cours d'élaboration, la CLE et la cellule d'animation du SAGE continueront d'être associés à cette démarche. En effet, des passerelles existent et les outils déployés peuvent être complémentaires.**

L'animateur du SAGE a notamment participé le 13 novembre dernier à une réunion de préparation du prochain comité territorial Seine-amont.

Sur ce point, le Bureau précise le rôle du SAGE comme :

- relai d'information auprès des acteurs du territoire ;
- contributeur aux réflexions en faisant remonter les orientations du SAGE en la matière (zones d'expansion des crues, espace de mobilité des cours d'eau, ...), dans un souci de cohérence.



### **Etude d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE : 2014**

- ⇒ L'étude, pilotée par le SMV pour le SAGE, va démarrer en janvier 2014, la **société BIOTOPE** ayant été retenue pour ce marché. Un comité de pilotage spécifique va être mis en place pour le suivi de l'étude.  
L'AESN et la Région Ile-de-France ont approuvé une **subvention globale de 80% du montant de l'étude.**

### **EPTB Seine Grands Lacs – Comité consultatif : 2 décembre 2013**

- ⇒ Synthèse des travaux des commissions thématiques réunies en octobre-novembre 2013. Le Syndicat Marne Vive, en tant que structure porteuse du SAGE, a assisté aux commissions :
  - Inondation : 9 octobre 2013
  - Gouvernance : 30 octobre 2013
  - Environnement : 12 novembre 2013
- ⇒ Une réunion de travail est prévue entre le SMV et l'EPTB courant janvier.

### **Commission Territoriale (COMITER) et Forum des rivières d'Ile-de-France : 12 décembre 2013**

- ⇒ A été évoqué lors de la réunion : Etat des lieux des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie, alimentation en eau potable en Ile-de-France et qualité de la ressource.

### **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : 12 décembre 2013**

- ⇒ Le SRCE a été adopté fin 2013. Pour en faciliter l'appropriation par les acteurs locaux, une réunion de présentation a été organisée par la DRIEE et la Région Ile-de-France, porteurs de son élaboration. L'ensemble des cartes, des données SIG et des rapports produits sont désormais accessibles en téléchargement sur les sites internet de la DRIEE et de la Région.

**N.B. : Les SAGE font partie des outils privilégiés pour relayer les dispositions du SRCE voire assurer une déclinaison territoriale de la trame bleue.**

### **Intervention en commission syndicale « Aménagement-Développement durable-Environnement » de l'ACTEP : 10 décembre 2013**

- ⇒ Présentation des scénarios contrastés du SAGE aux membres de la commission.

### **Consultations à venir**

- ⇒ Enquête publique relative au projet de **réaménagement de la base de loisirs de Vaires-sur-Marne**, propriété de la Région Ile-de-France : 1<sup>er</sup> semestre 2014 ;

...

**M. LEROY** (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance à 11h45.

Le Président de la CLE  
Jacques LEROY